



Centre communal d'action sociale

Extrait du registre des délibérations.

Séance du lundi 16 février 2026

2026 - 02

Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 06 février 2026

Date d'affichage : 24 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize février, les membres composant le comité du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE.

Etaient présents :

Mesdames PY Béatrice, BRIOT Ghislaine, TRARI MEDJAOUI Valérie, HEQUET Marta, METTETAL Jocelyne et GRANDJEAN Brigitte

Procurations :

SIRON Françoise donne pouvoir à G. BRIOT, KEHRWILLER Frédéric donne pouvoir à M.C. FAIVRE

Etaient absent(e)s :

Mesdames AMAROT HOUSSARD Christel – PETITCOLIN Léa

CONVENTION 2026

Financement du fond de solidarité pour le logement

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Considérant qu'une convention avait été passée en 2025 entre le Département et le CCAS relative au financement du F.S.L. à hauteur de 600 €,
- Décide de renouveler la convention à hauteur de 600 € pour permettre aux personnes défavorisées d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'énergie,
- Autorise la présidente, à signer la convention F.S.L 2026 avec le Département.

- Fait et délibéré, les an, mois et jours que dessus
- Ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition conforme,
Marie-Claire FAIVRE

